

# ASSEMBLEE GENERALE DE LA COMMISSION REGIONALE FSGT DE TIR A L'ARC et de tous les archers

le 13 septembre 2019 à 20 h – Club House de la SOGS Avenir

## Ordre du jour

Ouverture par la présidente Corinne Richert à : 20 heures

- Liste de présence
- Approbation du PV de l'AG du 14 septembre 2018
- Point sur la situation sportive :  
    Situation des clubs – classification des archers
- Situation Financière – dénomination de la Commission
- Décharge du trésorier et du Comité sortant
- Composition du nouveau comité
- Actions engagées
- Calendrier 2019/2020
- Vœux et propositions
- Divers

### **Liste de présence**

Présents : Corinne Richert et Norbert Kleinmann pour le Strasbourg 65, Alain Piolet, Christine et Michel Kuntz pour l'UT Cronenbourg, Pierre Mappes pour l'ACS, Jacques Barthel pour la SOGS Avenir, Jean-Pierre Voltzenlogel (CD 67), Mireille Voltzenlogel (CD 67 et Grand Est)

Excusés : Alain Braun (UTC)

Absents : Raphaël Braun (UTC)

### **Approbation du PV de l'AG du 14 septembre 2018 :**

Le Compte-rendu de l'Assemblée Générale 2018 est adoptée à l'unanimité.

### **Point sur la situation sportive :**

Une liste des archers ayant participé à la saison écoulée est remise à chaque club. Y figurent les résultats servant de base à la classification, à savoir les résultats des différents 18 mètres.

À noter que la saison 2019/2020 est la dernière sous le tableau de classifications 2017/2020.

Une nouvelle grille sera mise en route pour 2020/2023 lors de la CFA prévue le 9 novembre à Pantin.

Situation des clubs :

UTC : Des départs et des arrivées pour la nouvelle saison. L'effectif sera stable et tendra vers une trentaine d'archers. Seule une partie d'environ une douzaine fera de la compétition. Quelques candidatures sont encore à suivre.

SOGS Avenir : Plusieurs licenciés sont en vue et sont des compétiteurs potentiels.

Strasbourg 65 : L'effectif est en dents de scie. Les anciens se font un peu attendre. Actuellement la section compte 2 garçons, 2 filles et 2 adultes.

Arc Club de Strasbourg : L'assemblée Générale est passée. 20 licences sont en cours de validation. La cohabitation avec la 1<sup>ère</sup> compagnie d'arc se passe à peu près bien.

Les archers n'ayant pas participé à la saison écoulée, seront classés au coup par coup.

Les licences 2019/2020 et les certificats médicaux devront être à jour (éventuellement les déclarations de bonne santé).

À noter que c'est la troisième année concernant le maintien des coûts des licences FSGT.

Pour les licences, c'est la troisième année pour celles qui utilisent l'attestation sur l'honneur pour la bonne santé depuis sa mise en place. Pour les autres utilisateurs de cette option, il faudra gérer un tableau de suivi. Une aide est fournie sur le site FSGT des licences sous forme de visualisation de couleur.

### **Situation Financière – dénomination de la Commission**

Tant bien que mal, l'établissement de suivi comptable de la trésorerie de la Commission a pu être établi. Les situations bancaires ont été fournies par la banque et les extraits bancaires manquants ont été remplacés par la liste des opérations.

La gestion transitoire depuis la démission de Dominique Stecyk a été assurée par le secrétaire.

La facture concernant les frais d'inscription du Strasbourg 65 n'est pas réglée. De même, le montant des frais d'organisation pour le club de la SOGS Avenir reste à payer.

Les différentes factures avancées par Michel Kuntz ont été remboursées par virement.

Il reste à finaliser le bilan comptable par la révision des comptes qui n'a jamais eu lieu pour la commission depuis sa création.

Le réviseur des comptes en titre est Raphaël Braun de l'UTC, absent ce jour.

Les avoirs se montent à 1 094,13 € sur compte courant et 5 062,70 € sur compte épargne. Le bilan de la saison est un solde négatif de – 308,84 €, principalement dû au déplacement en car à Grand Charmont (Doubs).

Dans un prochain temps, il restera à adapter l'intitulé du compte aux exigences des règles en la matière, en l'occurrence la mention de l'appartenance de la Commission dans les structures soit du CD67 si l'appellation Commission Départementale est retenue, soit de la région Grand Est en tant que Commission Régionale.

Les protections bancaires imposent la mise en place de sécurité renforcée (application spécifique).

À noter le changement d'interlocuteur au niveau de la banque CCM.

Reste à considérer l'entité Collectivité Alsace et ses conséquences éventuelles.

**Décharge du Comité sortant :**

Elle est accordée à l'unanimité.

Composition du nouveau comité :

Présidente : Corinne Richert (Strasbourg 65)

Secrétaire : Christine Kuntz (UT Cronenbourg)

Trésorier : Michel Kuntz (UT Cronenbourg)

Assesseurs : Alain Piolet (UT Cronenbourg), Jacques Barthel (SOGS Avenir)

**Membres de droit, les présidents des clubs pratiquant le tir à l'arc.**

Jean-Pierre Jopp (Strasbourg 65), Pierre Mappes (Arc Club de Strasbourg), Alain Braun (UT Cronenbourg), René Billard (SOGS Avenir)

Les arbitres fédéraux pour le Bas-Rhin sont : Christine et Michel Kuntz (UT Cronenbourg), Michel Chalet (Arc Club de Strasbourg), Jacques Barthel (SOGS Avenir).

Raphaël Braun (UT Cronenbourg) est reconduit comme vérificateur aux comptes.

Jean-Pierre Voltzenlogel fait remarquer qu'il est possible, si nécessaire, de recourir au trésorier du CD67 pour vérifier les comptes.

**Actions engagées :**

En dehors des compétitions, seule une nouvelle journée de rencontre selon une proposition nouvelle de la SOGS Avenir, par Jacques Barthel, est prévue.

Les clubs feront remonter à Michel Kuntz, les éventuelles demandes de formation. S'il y en a, elles seront planifiées.

**Calendrier 2019/2020 :**

Il avait déjà été élaboré lors de la dernière réunion de juin.

Rappel :

12 et 13 octobre 2019 1<sup>er</sup> tour 18 mètres au Strasbourg 65,

8 décembre 2019 : Saint Nicolas des archers à l'ACS, (peut-être reporté au 15/12 selon disponibilités de la salle du Bon Pasteur.

11 et 12 janvier 2020 : 2<sup>ème</sup> tour 18 mètres à l'ACS (comptant pour le championnat de France),

8 mars 2020 : challenge de l'Amitié (précisions à établir),

25 et 26 avril 2020 : tour unique 25 mètres à l'Avenir (comptant pour le championnat de France),

16 et 17 mai 2020 : 3<sup>ème</sup> tour 18 mètres au Strasbourg 65,

31 mai 2020 : Journée tir par relais à l'Avenir,

14 juin 2020 : 4<sup>ème</sup> tour 18mètres et journée finale à l'Avenir.

Le plan pour les arbitres est à remplir. Il y a actuellement 1 arbitre à l'ACS, 1 arbitre à l'Avenir et 2 arbitres à l'UTC.

**Vœux et propositions :**

Une nouvelle proposition de rencontre sportive est évoquée par Jacques Barthel.

Jacques met au calendrier de la prochaine saison, une journée de tir en relais sur 21 mètres avec blason de 60. Elle aurait lieu sur le terrain de la SOGS Avenir le dimanche 31 mai 2020. Une ébauche de règlement est présentée par Jacques. Il fera l'objet de mises au point lors des réunions futures de la Commission.

Divers :

Intervention des invités :

Jean-Pierre Voltzenlogel (CD 67) et Mireille Voltzenlogel (CD 67 et région Grand Est) remercient la Commission pour l'invitation à cette assemblée générale.

Le thème des renouvellements de licences et du processus actuel des attestations médicales de non contre-indication aux sports pratiqués a déjà été évoqué.

La saison 2018/2019 s'est terminée pour le tir à l'arc avec un total de 97 licences, soit 15 de plus que la saison précédente.

Une base de données unique est maintenant en place et les statistiques sont sorties ce jour et diffusées. Sur le plan national, on constate une baisse des licences, soit – 300 en quatre ans. Cela correspond à des régions qui ont quitté la FSGT, notamment Vitry sur Seine et des clubs de Bretagne.

Choix du vendredi pour les réunions ? Michel Kuntz soulève que le choix du vendredi soir pour les réunions mensuelles ou assemblées générales, empêche les pratiquants de sports de ce jour-là d'y assister. Pour l'instant, aucune autre possibilité n'est retenue.

Décision concernant la dénomination de la Commission :

Les documents nécessaires pour soit adapter l'intitulé des comptes soit en ouvrir un nouveau, ont été fournis par le CD67, statuts et principes à retenir.

Cet intitulé devra être : Comité Départemental du Bas-Rhin FSGT, activité tir à l'arc

Il faudra fournir ces statuts, le certificat SIRENE du CD67 et l'extrait de l'assemblée générale traitant de l'aspect bancaire (personnes autorisées, adressage des extraits).

Fin de la réunion à : 22 heures

Prochaine réunion à prévoir avant la fête de la Saint-Nicolas.

La présidente : Corinne Richert

Le secrétaire : Michel Kuntz

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MK', written over a large, light-colored oval scribble.